

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2025**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt-trois juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente-cinq.

PRESENTS : Dominique BERRANG, Sabine BOUDOT, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Cindy GREDER, Christine GUTH, Denise HECHT, Estelle KROPP, Mathieu SCHLEGEL, Séverine VETTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION :

Denis HUTTENSCHMITT à Jacques DUCRON
Yvon VOLLMER à Christèle WILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Barbara PRZYBYLSKI, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2025**
2. **PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTILISATION DES TELEPHONES PERSONNELS**
3. **AFFAIRES FINANCIERES : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX**
4. **ONF – PARTICIPATION MAISON FORESTIERE**
5. **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
6. **AFFAIRES FONCIERES : ACHAT DE TERRAIN**
7. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
8. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
9. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2025

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025 et le signe séance tenante.

2. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTILISATION DES TELEPHONES PORTABLES PERSONNELS

Madame le Maire Christèle WILLER informe les membres présents qu'actuellement, l'ensemble du personnel communal ne dispose pas d'un téléphone portable professionnel mais utilise son téléphone privé (téléphone et abonnement). Elle souligne que ceux qui doivent être joignables dans le village lors de leur travail en tout lieu et lors de leurs astreintes se retrouvent à devoir supporter des frais professionnels suite à l'utilisation de leurs téléphones portables personnels. Elle propose d'allouer une participation forfaitaire de 15 €/mois sur 12 mois pour l'utilisation du téléphone portable personnel des agents.

Les agents concernés sont :

- M. Raphael DISSER
- M. David DOPPLER

Les agents devront justifier d'un forfait téléphone auprès d'un opérateur téléphonique

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'allouer la somme forfaitaire de 15 €/ mois sur 12 mois, soit une allocation forfaitaire de 180 euros par an pour l'utilisation du téléphone portable personnel aux agents cités ci-dessus qui ne disposent pas d'un téléphone portable professionnel et qui ont des astreintes. Les dépenses seront couvertes par les crédits budgétaires. Il autorise également Madame le Maire à signer tous documents y afférents.

3. AFFAIRES FINANCIERES : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Madame le Maire explique que depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, le maire, au titre de ses pouvoirs de police, peut faire exécuter d'office, aux frais des propriétaires défaillants, les travaux d'élagage sur les voies communales (art. L 2212-2-2 du CGCT). Par ailleurs, l'exécution d'office de l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie aux frais des propriétaires défaillants est prévue par l'article D 161-24 du code rural et de la pêche maritime pour les chemins ruraux.

Les agents communaux sont régulièrement amenés à effectuer des travaux en urgence ou après avoir averti le propriétaire par courrier (arbre menaçant de tomber, haie débordant sur le trottoir...). Pour l'instant les interventions ne sont pas facturées aux propriétaires c'est pourquoi, Mme le Maire propose de fixer un forfait de 50€/heure et par agent avec une revalorisation annuelle de 2% chaque 1er janvier.

Il ne s'agit pas d'un service proposé aux habitants mais bien de faire exécuter d'office des travaux aux frais des propriétaires défaillants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer un forfait horaire de 50€/agent afin de pouvoir refacturer les travaux effectués par les agents communaux aux propriétaires défaillants.

4. ONF – PARTICIPATION MAISON FORESTIERE

Mme Sabine BOUDOT explique que depuis le mois de mai 2022, la commune de LEYMEN met à disposition, du technicien ONF, un bureau situé au 1er étage du Manoir Jucker, 2 rue du Jura à Leymen.

Par délibération, en date du 06 septembre 2022, le Conseil Municipal de Leymen avait décidé de solliciter la contribution financière de chaque collectivité membre du triage pour le loyer ainsi que les charges afférentes à

l'utilisation de ce bureau (chauffage, eau, électricité...). Comme lors de la mise à disposition de la maison forestière, la participation annuelle de chacune des communes a été calculée au prorata des surfaces boisées.

Lors de la délibération, le Conseil Municipal de Leymen avait décidé de solliciter une participation financière à compter du 1er octobre 2022, cette dernière devait s'élever à 63,09 €/an pour Buschwiller. Or, le courrier d'information et la convention n'ont jamais été transmis aux communes du triage.

La commune de Leymen souhaite savoir si nous acceptons, les termes de la convention de 2022 ainsi qu'une facturation rétroactive au 1er octobre 2022. (2 années pleines et 4 mois au prorata soit $63,09 \times 2 + 21,03 = 147,21$ €).

Suite à une restructuration au sein de l'Unité Territoriale du Jura Alsacien, le triage de Leymen a été modifié, il est dorénavant constitué des neuf communes suivantes : Bouxwiller, Buschwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Bas, Hagenthal-le-Haut, Hégenheim, Leymen, Neuwiller et Wentzwiller. De fait, la précédente convention qui fixait les modalités de répartition du loyer à compter du 1^{er} octobre 2022 est caduque.

La délibération du 6 mai 2025 de la commune de Leymen fixe les nouvelles modalités de la répartition annuelle du loyer entre les différentes communes du triage, le loyer est calculé au prorata de la surface boisée.

La part communale pour la commune de Buschwiller est de 77,91 €/an.

Pour 2025, le loyer est proratisé sur la base de 11 mois car la convention débute le 1^{er} février 2025.

La participation pour 2025 s'élève à 71,42 €.

Le montant rétroactif du 1er octobre 2022 au 31 janvier 2025 s'élève à 147,21 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer la convention de 2022 avec une prise d'effet rétroactive au 1^{er} octobre 2022 ainsi que la nouvelle convention de février 2025. Mme le Maire est autorisée à engager les dépenses détaillées ci-dessus.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour 2026 Denise HECHT propose de rappeler dès début février qu'il est recommandé de soumettre les demandes avant les élections municipales, de sorte à laisser à la nouvelle équipe des dossiers complets.

Elle précise qu'une subvention publique est l'aide financière consentie par des personnes publiques à une association poursuivant une mission d'intérêt général ou gérant des services publics. Elle rappelle que chaque association de Buschwiller créée avant le 30 mars 2009 qui en fait la demande reçoit une subvention communale de 915 €. Les demandes de celles créées postérieurement au 30 mars 2009 sont étudiées au cas par cas en commission, laquelle propose au conseil municipal un montant approprié.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations imposées par la loi, ainsi que celles approuvées lors de la réunion du conseil municipal du 30 mars 2009. Denise HECHT précise que les subventions demandées par les associations de BUSCHWILLER sont des subventions de fonctionnement, qui, contrairement aux subventions de projet, ne doivent pas être remboursées si elles n'ont pas été utilisées comme cela pourrait être le cas pour une "année blanche".

Les associations extérieures au village et organismes de droit privé suivants recevront une subvention, à savoir :

- 100 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 160 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.
- 150 € à la Petite Camargue Alsacienne.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement des subventions ci-dessus.

Denise HECHT propose de reconduire la subvention de 915 € pour chaque association de Buschwiller créée avant le 30 mars 2009 qui en fait la demande. Elle signale que, contrairement aux années, précédentes, l'association de gestion de la Maison communale ne perçoit plus de participation aux frais d'électricité, puisque ceux-ci sont pris en charge par la commune après installation d'un compteur communiquant en vue du raccordement de l'ERP à la consommation

collective par panneaux photovoltaïques. Sa subvention est de ce fait du même montant que pour les autres associations.

Denise HECHT demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée. Le conseil municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous aux associations de Buschwiller :

- Association des Arboriculteurs de Buschwiller : 915 €
- Association de gestion de la Maison communale : 915 €
- Association des Amis de Samadet: 915 €
- Association des Jeux Touristiques : 915 €
- Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- Cercle d'histoire Buchholz : 915 €
- Chorale Fortuna : 915 €
- Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- Société de Musique: 915 €
- Tennis de Table de Buschwiller : 915 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf pour les Arboriculteurs : ABSTENTION de Jacques DUCRON pour Denis HUTTENSCHMITT, la chorale Fortuna: ABSTENTION de Christian WEIGEL, la société de Musique Liberté : ABSTENTION de Christèle WILLER, le Tennis de Table : ABSTENTION de Jacques DUCRON.

Pour finir Denise HECHT demande aux conseillers de voter les subventions au profit des associations créées après le 30 mars 2009 :

- Chorale Perles du Sundgau : montant proposé : 915 €
- La Compagnie Déridées : montant proposé 915 €
- Cœur de Busch : montant proposé 915 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le versement des subventions citées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf pour Cœur de Busch: ABSTENTION de Christine GUTH.

6. AFFAIRES FONCIERES : ACHAT TERRAIN

Mme le Maire fait savoir que la commune a l'opportunité d'acquérir une partie des terrains de l'emplacement réservé n°6 situés à l'arrière de la salle polyvalente.

Après négociations avec le propriétaire M. Jean Christophe GOETSCHY, Mme le Maire propose que la commune de BUSCHWILLER acquière ces terrains (section 02 – parcelles 104 et 128 pour un total de 757 m²) pour la somme de 140 000 € frais d'agence inclus (soit 18 494€ l'are). Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Le vendeur s'engage expressément à réaliser lui-même, à ses frais, l'ensemble des travaux de désamiantage nécessaires au sein du bien. Ces travaux devront être effectués conformément à la réglementation en vigueur. A l'issue desdits travaux, le vendeur s'engagera à nous fournir une attestation officielle de désamiantage émise par un professionnel et certifié conforme aux travaux réalisés.

De plus, le vendeur s'engage à ce que le bien soit entièrement vidé de tout mobilier, objets personnels ou encombrants.

Cette acquisition est jugée stratégique pour le développement communal et conforme à l'intérêt général.

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal.

Monsieur Jacques DUCRON demande s'il ne faut pas fixer un délai pour vider la grange. Mme le Maire précise que c'est inutile car le bien devra être vide à la date de signature de l'acte.

Monsieur Christian WEIGEL souhaite savoir le but de cet achat. Comme cela a été échangé en commission urbanisme, Mme le Maire précise que d'après le PLU, le terrain est réservé pour des places de stationnement. Elle précise aussi que la commune a reçu un devis pour la démolition de la grange.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve l'achat par la commune de BUSCHWILLER des parcelles sises en section 02 n°104 & n°128 d'une superficie totale de 757 m² appartenant à M. Jean Christophe GOETSCHY pour la somme de 140 000 € frais d'agence inclus. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Le bien sera vidé, désamianté et une attestation de désamiantage du bien sera fourni. Mme le Maire est autorisée à signer l'acte notarié et tous documents afférents à cette acquisition.

S'en suit un débat autour du devenir du bâtiment du Crédit Mutuel. Mme le Maire explique qu'en cas de vente, la commune devra préempter car le bâtiment n'est pas situé sur un emplacement réservé. Depuis la fermeture de l'agence bancaire, la vidéosurveillance n'est plus assurée au centre village.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

7.1 COMMISSION URBANISME

- **Permis de construire :**

Référence : PC 068 061 25 00001 (**refusé**)
Demandeur : AYDOGAN Macit
Objet : Maison individuelle & garage
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 109
Adresse du terrain : Rue de Hésingue
Superficie : 386 m²

Référence : PC 068 061 22 F0004 M02
Demandeur : SCCV BUSCH (BATIGE)
Objet : Ajout de parcelle, augmentation du nombre de logements...
Localisation du terrain : Section 17 Parcelles 198, 200, 325
Adresse du terrain : 48, rue de Hésingue
Superficie : 1532 m²

Référence : PC 068 061 25 00002
Demandeur : DISS Eric
Objet : Garage double avec passage couvert
Localisation du terrain : Section 16 Parcelles 500, 499, 497, 498
Adresse du terrain : 21, rue des Fleurs
Superficie : 2284 m²

Référence : PC 068 061 22 00003
Demandeur : PENSADO Virginia
Objet : Garage
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 302
Adresse du terrain : 48, rue de Wentzwiller
Superficie : 587 m²

- **Déclarations préalables :**

Référence : DP 068 061 25 00004
Demandeur : BISSELBACH Christian
Objet : Abri de jardin
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 236

Adresse du terrain : 1, Allée des Cerisiers
Superficie : 1200 m²

Référence : DP 068 061 25 00005
Demandeur : CHRISTEN Andrée
Objet : Remplacement de volets
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 284
Adresse du terrain : 1, rue des Fleurs
Superficie : 414 m²

Référence : DP 068 061 25 00007
Demandeur : LOCATELLI Elodie
Objet : Ouverture baie vitrée, balcon, garde-corps
Localisation du terrain : Section 10 Parcelle 138
Adresse du terrain : 46a, rue des Vosges
Superficie : 890 m²

Référence : DP 068 061 25 00008
Demandeur : VERRON Daniel
Objet : Panneaux solaire
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 371
Adresse du terrain : 27, rue des Ecureuils
Superficie : 808 m²

Référence : DP 068 061 25 00009
Demandeur : GEOMEX
Objet : Division en vue de construire
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 258
Adresse du terrain : Rue de la Source
Superficie : 1789 m²

Référence : DP 068 061 25 00010
Demandeur : ALSACE SOLAR
Objet : Panneaux solaire
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 106
Adresse du terrain : 2, rue des Vosges
Superficie : 841 m²

Référence : DP 068 061 25 00011
Demandeur : SCI BIBO
Objet : Abri de jardin, clôtures
Localisation du terrain : Section 01 Parcelles 109, 110
Adresse du terrain : 4, rue de Hésingue
Superficie : 757 m²

Référence : DP 068 061 25 00012
Demandeur : KENNING Colin
Objet : Remplacement porte et fenêtre
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 249
Adresse du terrain : 10, Allée des Cerisiers
Superficie : 656 m²

Référence : DP 068 061 25 00013
Demandeur : France RENOVE HABITAT
Objet : Panneaux solaire
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 259

Adresse du terrain : 31, rue des Fleurs
Superficie : 212 m²

Référence : DP 068 061 25 00014
Demandeur : E.D.F
Objet : Panneaux solaire
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 259
Adresse du terrain : 31, rue des Fleurs
Superficie : 212 m²

• **Certificats d'urbanisme :**

Référence : CU 068 061 25 00002
Demandeur : Maître LANG
Localisation du terrain : Section 02 Parcelle 140
Adresse du terrain : 5, rue de Wentzwiller
Superficie : 349 m²

Référence : CU 068 061 25 00003
Demandeur : Maître LANG
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 205
Adresse du terrain : 1a, rue des Alpes
Superficie : 1161 m²

Référence : CU 068 061 25 00004
Demandeur : Maître FEURER
Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 177
Adresse du terrain : 35, rue de Hésingue
Superficie : 720 m²

Référence : CU 068 061 25 00005
Demandeur : Maître PRAT
Localisation du terrain : Section 05 Parcelle 73
Adresse du terrain : 27, Vieille rue de Hagenthal
Superficie : 1004 m²

Référence : CU 068 061 25 00006
Demandeur : Maître BAUER
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 247
Adresse du terrain : 14, Allée des Cerisiers
Superficie : 652 m²

Référence : CU 068 061 25 00007
Demandeur : Maître LUCAS
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 102
Adresse du terrain : 1, rue de Hésingue
Superficie : 1366 m²

Référence : CU 068 061 25 00008
Demandeur : Maître BIECHLIN
Localisation du terrain : Section 11 Parcelles 319, 312, 331, 296, 300, 302, 320, 322
Adresse du terrain : 7b, rue de Hégenheim
Superficie : 1504 m²

Référence : CU 068 061 25 00009

Demandeur : Maître WALD
Localisation du terrain : Section 09 Parcelle 24
Adresse du terrain : 71, rue des Vosges
Superficie : 672 m²

Référence : CU 068 061 25 00010
Demandeur : Maître PRAT
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 258
Adresse du terrain : 24, rue des Vosges
Superficie : 1789 m²

Référence : CU 068 061 25 00011
Demandeur : Maître LUCAS
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 102
Adresse du terrain : 1, rue de Hésingue
Superficie : 1366 m²

Référence : CU 068 061 25 00012
Demandeur : Maître SCHMIDT
Localisation du terrain : Section 01 Parcelle 102
Adresse du terrain : 3, rue de Hésingue
Superficie : 1366 m²

Référence : CU 068 061 25 00013
Demandeur : Maître PIN
Localisation du terrain : Section 02 Parcelles 152, 153, 155
Adresse du terrain : 1b, rue des Vosges
Superficie : 264 m²

7.2 COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Denise HECHT résume les différentes réunions auxquelles elle a assisté

AG de l'association Cœur de Busch: l'association a pris un bon départ, il y a cependant un déséquilibre entre les actifs des cercles en place: le côté convivialité est beaucoup plus nombreux que le côté produits locaux. Des propositions sont faites pour étoffer le côté produits locaux. Les soirées spéciales sont déjà définies; elles figureront dans l'agenda des manifestations publié dans le bulletin municipal de décembre ou janvier. Maintenant que la licence 3 est accordée, le marché ouvre à 17h30, la convivialité également, sauf les boissons soumises à la licence 3, servies à partir de 18 h.

CCAS:

Atelier de sensibilisation des seniors aux dangers de la route, animé par des formateurs de la DDT de Colmar, a été un franc succès. Cela a été un après-midi à la fois informatif, convivial et ludique. Il ne semble qu'aucun des 34 participants n'a regretté le déplacement. Et, cerise sur le gâteau: l'Association des Maires du Haut-Rhin nous a décerné un Trophée des Territoires Engagés: thématique: prévention et sécurité routière; merci à Mme le maire pour s'être déplacée à Colmar

Opération tulipes à cœur: nous avons vendu 120 bouquets en deux séances: le vendredi à la sortie de l'école et le samedi matin où la vente s'est arrêtée à 11 h, faute de "munitions". Nous avons remis 881 € à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang Bénévoles pour l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de Mulhouse

L'excursion annuelle des seniors nous emmènera au Paradis des Sources, le cabaret de Soultzmatt. Les invitations ont été distribuées cette semaine.

Évènements:

Petit déjeuner citoyen du 13 juillet prochain: les invitations ont été distribuées dans les boîtes aux lettres la semaine dernière. Tout le conseil municipal a répondu au sondage effectué par WhatsApp. Nous serons 10 pour les préparatifs

samedi matin, 11 durant le petit déjeuner et 6 pour les rangements. 3 seront absents. Christine GUTH tiendra le stand de maquillage. Sabine BOUDOT s'occupe de la décoration, elle sera colorée et réutilisable.

Mme Sabine BOUDOT résume les points discutés lors de l'assemblée générale de l'association Tennis de Table de Buschwiller. L'association est très dynamique autant sur le plan sportif avec des résultats en hausse que sur le plan familial avec la réussite de la sortie famille. Le bilan financier est également positif.

Mme Estelle KROPP présente les différents points discutés lors du Conseil d'École n°3.

Changement de directrice : Mme Isabelle VONESCH revient assurer le poste de directrice à la rentrée de septembre 2025.

Fermeture de classe : suite à la diminution des effectifs, la classe de maternelle bilingue va être fermée. Les 27 élèves bilingues vont être regroupés dans une seule classe sur 5 niveaux (MS – GS – CE1 – CE2 – CM2). Les parents d'élèves estiment qu'un effectif de 27 élèves sur 5 niveaux est énorme.

Face à cette problématique les parents d'élèves de la section bilingue ont fait un courrier à l'Inspectrice d'Académie. Certains parents sont prêts à sortir les enfants du cursus bilingue.

Madame le Maire s'engage à organiser une réunion avec l'inspection, les parents et les enseignants dès qu'ils seront nommés.

Mme Kropp et Mme Greder ont fait savoir que les parents souhaitent la présence d'une ATSEM pour la classe à plusieurs niveaux, estimant que cela serait particulièrement bénéfique pour les élèves de Grande Section.

Mme le Maire rappelle qu'une ATSEM n'est pas obligatoire, mais précise que le coût d'un mi-temps s'élève à environ 11 000 euros par an, pour seulement six élèves de GS. Elle souligne qu'il est essentiel de s'assurer que la mise à disposition d'une ATSEM pour cette classe ne conduise pas à un désengagement de l'Éducation nationale, notamment en n'ouvrant pas une nouvelle classe l'année prochaine.

À ce jour, Mme le Maire indique avoir trois dérogations à signer : une pour une classe monolingue et deux pour la classe bilingue.

Après échange, le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'une ATSEM à mi-temps dans la classe bilingue.

Mme le Maire précise qu'elle attend la réunion avec l'inspectrice de l'Éducation nationale, Mme HINTERLANG, ainsi qu'avec les parents, afin de s'assurer qu'il n'y aura pas d'autres demandes de dérogation. Elle informe également qu'elle sollicitera en priorité Adeline, ancienne ATSEM de l'école, bien que celle-ci ait reçu une offre du service périscolaire.

Rafraîchissement des peintures : les parents délégués cherchent des volontaires pour repeindre la classe des maternelles. L'achat du matériel sera financé par la mairie.

Films solaires : des films solaires ont été installés le 11 juin sur le puits de lumière de la maternelle ainsi que sur les 4 fenêtres de la façade sud-ouest de cette même classe. Ce dispositif est très efficace. La mairie va faire faire des devis pour les autres façades.

Aire de jeux : M. Bernard BOEGLIN précise que l'aire de jeux va être réparée début juillet mais qu'il faudra attendre la validation par l'organisme de contrôle avant d'en autoriser l'accès.

Portail : Mme le Maire attend le devis d'Idelec, elle va le relancer

M. Bernard BOEGLIN présente les différents points traités lors de la commission bâtiment :

Maison communale : la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite, ainsi que le SDIS ont donné un avis favorable. L'établissement est classé en types L et N de 5^e catégorie avec une capacité d'accueil maximale de 82 personnes. La grande salle disponible à la location, peut accueillir un total de 63 personnes, la petite salle dite STEBLE peut accueillir au total 19 personnes.

Engazonnement maison communale : suite à un premier devis de 5 300 €, la commission étudie la possibilité de faire effectuer les travaux par les agents communaux en louant les machines. Mme Séverine VETTER propose de mettre le matériel à disposition en location.

Eglise : le dossier a reçu un avis favorable, du SDIS ainsi que de la sous-commission départementale pour l'accessibilité ERP. Pour cela il a fallu supprimer plusieurs bancs afin de créer des emplacements pour les personnes à mobilité réduite, qui faisaient défaut et élargir l'issue de secours latérale. Des devis sont en cours.

Lumières bar périscolaire : l'entreprise PARELEC est venue réparer les 2 circuits et mettre en conformité les flashes lumineux au niveau des toilettes et douches de la salle polyvalente.

VMC salle polyvalente : M. Bernard BOEGLIN a trouvé la panne et a procédé à une réparation provisoire.

Ecole : de nombreuses réparations ont été effectuées par M. Bernard BOEGLIN et les agents communaux. L'entreprise GUTZWILLER a dû intervenir pour détartrer les robinets.

Maître Autel : le dossier d'appel d'offres a été lancé en procédure adaptée avec une réception des offres pour le 15 juillet 2025. Le choix de l'attributaire se fera le 22 juillet en présence de Mme MENDOUSSE.

Maison des Vignes : les devis relatifs au remplacement de l'ossature bois détériorée et des travaux de maçonnerie ont été mis en suspens en attendant l'avis de l'entreprise La Boîte à Bois. Cette dernière a fourni un devis pour les toits de la maison communale plus complet et inférieur à celui de l'entreprise TRAPP.

En vue de la restauration de la maison des vignes, Mme le Maire propose de récupérer certaines poutres lors de la démolition du hangar que la commune va acquérir.

Salle polyvalente : l'entreprise ADAR a proposé d'installer un destratificateur d'air afin de faire des économies d'énergie. Le devis de fourniture et d'installation s'élève à 2 217,38€.

Mme Séverine VETTER demande si l'installation sera rentable et s'il faudra assurer l'installation. Mme le Maire explique que les frais seront entièrement couverts par les CEE (certificat d'économie d'énergie) et que l'assurance du matériel ne sera pas nécessaire car chaque association utilisant la salle polyvalente est couverte par une responsabilité civile.

M. Christian WEIGEL, demande s'il faudra souscrire un contrat d'entretien. M. Bernard BOEGLIN répond que non.

Antenne relais : la livraison de la nouvelle antenne est programmée pour le 26 juin, l'assemblage est prévu dans la foulée. Les travaux d'adduction sont programmés du 7 au 11 juillet 2025.

L'entreprise TDF n'a pas communiqué le nom des opérateurs qui vont s'implanter sur l'antenne.

M. Bernard BOEGLIN résume les points traités lors de l'**assemblée générale de la maison communale**. Il a été discuté des différents travaux réalisés à savoir la mise en place d'une nouvelle armoire électrique équipée d'un sous-compteur pour la partie Stéblé et cercle d'histoire ainsi que des travaux de mise aux normes ERP et de façade à venir. Sur l'exercice 2024/2025 l'association est déficitaire en raison des dépenses d'électricité et des frais d'assurance.

En prévision de l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective sur les bâtiments communaux, l'entreprise PRIMEO a installé des compteurs LINKI sur tous les bâtiments municipaux. Depuis janvier 2025, le compteur et la consommation électrique de la maison communale sont à la charge de la commune.

Concernant les frais d'assurance, les surfaces assurées par l'association étaient très supérieures aux surfaces réellement utilisées, c'est pourquoi la convention de mise à disposition a été modifiée par avenant afin de régulariser les surfaces utilisées. M. Bernard BOEGLIN va établir des conventions qui prennent en compte les surfaces utilisées pour le Stéblé et le cercle d'histoire.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme Denise HECHT résume la **réunion plénière du conseil consultatif de l'ETB du 13.06.2025**: thème principal "Jeunesse et démocratie dans la région des trois frontières". Des représentants des Parlements des jeunes de Weil am Rhein et de Bâle, ainsi que le conseil municipal des jeunes de Héisingue sont venus présenter leurs actions.

M. Christian WEIGEL résume la réunion du syndicat des cours d'eau et rappelle l'importance d'entretenir les bassins d'orage.

L'entretien des bassins d'orage est à la charge de la commune mais à qui incombe l'entretien des vannes demande M. Jacques DUCRON.

Mme le Maire va demander à M. Denis HUTTENSCHMITT de former le nouvel agent communal à l'entretien des vannes.

Mme le Maire soulève également le problème du Muhlbach au niveau de la rue des Écureuils en face de la propriété de Olivier WILLER car l'eau ravine sous les enrobés côté communal. Des photos vont être envoyées au Syndicat des cours d'eau.

Rencontre SIDEL-PRIMEO : M. Bernard BOEGLIN explique qu'il a été question des investissements financiers pour les projets des communes de Héisingue et de Hagenthal-le-Haut. Le projet pilote de la commune de Buschwiller pour l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective a été évoqué.

La réunion s'est poursuivie par la visite des tours de l'entreprise ROCHE puis d'un barbecue avec le personnel de PRIMEO.

M. Bernard BOEGLIN participera à l'assemblée générale de l'Adauhr le 26 juin 2025 à Meyenheim.

9. DIVERS

Dates des réunions à venir :

- 18 août 2025 à 19h15 - CCAS
- 25 août 2025 à 19 h – commission urbanisme et environnement
- 15 septembre 2025 à 19h – MAD
- 22 septembre 2025 à 18h30 – Conseil Municipal

M. Mathieu SCHLEGEL souhaite les coordonnées d'un propriétaire car à la suite de travaux sur la toiture d'un voisin, il a constaté que cette dernière n'était pas raccordée aux gouttières et l'eau s'écoule sur le terrain. Le secrétariat va lui faire parvenir les coordonnées du propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 23 JUN 2025

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 AVRIL 2025
2. PERSONNEL COMMUNAL : PARTICIPATION POUR L'UTILISATION DES TELEPHONES PERSONNELS
3. AFFAIRES FINANCIERES : FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX
4. ONF – PARTICIPATION MAISON FORESTIERE
5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
6. AFFAIRES FONCIERES : ACHAT DE TERRAIN
7. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
8. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
9. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
HECHT Denise	1 ^e adjointe		
HUTTENSCHMITT Denis	2 ^e adjoint	Excusé	Jacques DUCRON
BOUDOT Sabine	3 ^e adjointe		
BOEGLIN Bernard	4 ^e adjoint		
BERRANG Dominique	conseiller		
DUCRON Jacques	conseiller		
GREDER Cindy	conseillère		
GUTH Christine	conseillère		
KROPP Estelle	conseillère		
SCHLEGEL Mathieu	conseiller		
VETTER Séverine	conseillère		
VOLLMER Yvon	conseiller	Excusé	Christèle WILLER
WEIGEL Christian	conseiller		